

Les vols et tentatives de vol *avec* violences ou menaces

Comme le « cambriolage » le « vol violent » n'a pas en France de définition pénale spécifique. En effet, le Code pénal français définit le vol comme « la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui » (article 311-1) et distingue le vol simple du vol aggravé. Les circonstances aggravantes prévues pour un vol dans le Code pénal sont très nombreuses : par exemple, faire usage de violences sur autrui avant, pendant ou après le vol, avoir le visage masqué pendant les faits, commettre le vol à plusieurs, etc. Chacune de ces circonstances peuvent se cumuler pour qualifier le vol. Les sanctions dépendent de la qualification délictuelle ou criminelle du vol aggravé. Les vols dont il est question dans ce chapitre correspondent aux vols ou tentatives de vol commis avec violences ou menaces ayant visé des biens possédés par les personnes (ce qui exclut les vols à l'étalage, les braquages de fourgon, etc.) à l'exclusion des vols dans les résidences et vols liés aux véhicules (voitures, motos, vélos) traités dans des chapitres distincts. Cet ensemble recouvre ainsi les vols ou tentatives de vol personnel avec coups et blessures, les vols à l'arraché, les vols avec menaces verbales ou à l'aide d'une arme, les rackets ou tentatives de racket.

En 2018, 166 000 personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou sous la menace de violences, ce qui correspond à 0,3 % de la population de cette classe d'âge (1 personne sur 300). Dans près de 6 cas sur 10 (58 % en moyenne sur la

période 2011-2018), les victimes ont subi un vol « abouti », c'est-à-dire qu'un bien au moins a été soustrait par le ou les auteurs, pour les autres victimes (42 %), le vol n'a pas abouti. La multivictimation - mesurée comme la part de victimes ayant subi plusieurs vols ou tentatives de vols violents dans l'année - a concerné en moyenne un peu moins d'une victime sur onze sur la période 2011-2018.

En 2006, le nombre de victimes d'un vol ou d'une tentative de vol personnel parmi les 14 ans ou plus était estimé à 361 000, soit une proportion annuelle de victimes dans la population à 0,7 %. Entre 2006 et 2008, ce type d'atteinte a baissé et la proportion de victimes est passée de 0,7 % à 0,5 %. Entre 2009 et 2012, les vols et tentatives de vol avec violences affichent une relative stabilité autour de 300 000 victimes et une proportion oscillant entre 0,5 % et 0,6 %. En 2013, le nombre de victimes atteint un pic historique sur la période 2006-2018 couverte par l'enquête, à 372 000 (0,7 % des personnes de 14 ans ou plus). En 2018, comme ce qui est observé depuis 2014, le nombre annuel de victimes est très nettement inférieur au niveau moyen observé entre 2006 et 2013 et la proportion de victimes se maintient sous la barre de 0,5 %.

Chaque année, les vols avec violences ou menaces concernent un effectif assez faible de personnes dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité ». Pour cette raison dans ce chapitre, la période de référence pour étudier cette victimation s'étend de 2011 à 2018, soit 8 années.

Vols avec violences ou menaces - indicateurs annuels
(hors vols dans les résidences ou liés aux véhicules)

	2006	...	2014	2015	2016	2017	2018
Victimes de vols ou tentative de vol avec violences ou menaces	361 000	...	195 000	245 000	186 000	210 000	166 000
Proportion de victimes parmi les 14 ans ou plus (%)	0,7	...	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3
Part de jeunes (14 - 29 ans) parmi les victimes (%)	56*	56**
Part de femmes parmi les victimes (%)	48*	46**
Part de victimes effectivement volées (%)	58*	58**
Part de multivictimes ¹ parmi les victimes (%)	10*	9**

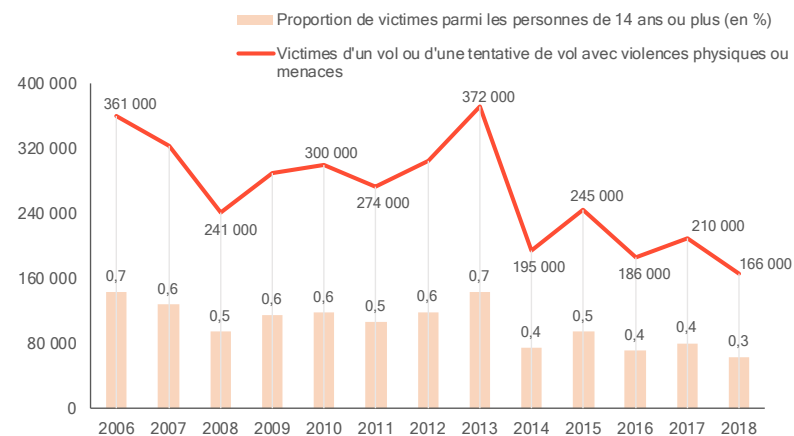
* Moyennes sur la période 2010-2017.

** Moyennes sur la période 2011-2018.

1. Les multivictimes désignent les personnes ayant subi plusieurs vols ou tentatives de vol avec violences ou menaces au cours d'une année donnée.

Lecture • Parmi les personnes de 14 ans ou plus, 166 000 (soit environ 0,3 %) déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces en 2018. Parmi ces victimes, 58 % ont été effectivement volées.

Nombre annuel de victimes de vol ou tentative de vol avec violences ou menaces et proportion de victimes dans la population entre 2006 et 2018



Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 - 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

L'écrasante majorité des victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces a vu le ou les auteurs des faits (98 % en moyenne entre 2011 et 2018).

Le plus souvent, le vol - ou la tentative de vol - a été commis par plusieurs personnes (61 % des victimes en moyenne entre 2011 et 2018).

Qu'ils soient seul ou plusieurs, les auteurs sont le plus souvent tous totalement inconnus des victimes (84 %). Néanmoins, une victime sur sept (15 %) déclare qu'elle connaissait de vue, voire personnellement, l'auteur ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs.

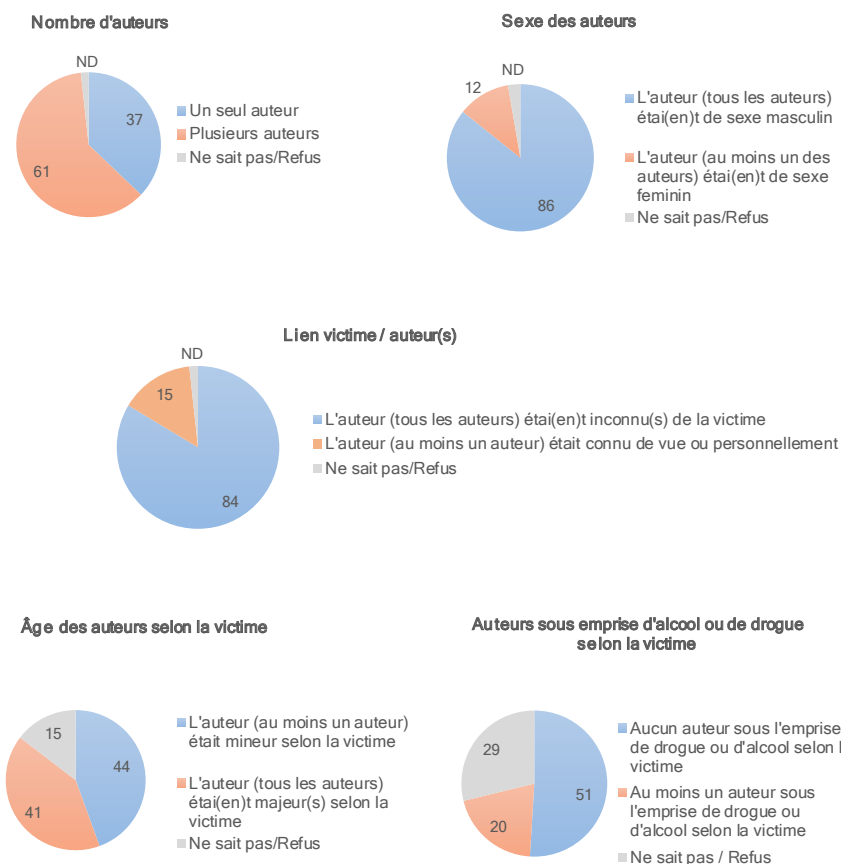
Concernant le sexe des auteurs, en moyenne entre 2011 et 2018, 86 % des victimes déclarent que le ou les auteurs étai(en)t exclusivement de sexe masculin. Dans 12 % des cas décrits, l'auteur est une femme ou bien il y a au moins une femme parmi les auteurs.

D'après les victimes, l'implication de mineurs dans les vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces est fréquente. En moyenne entre 2011 et 2018, 44 % des victimes pensent en effet que l'auteur - ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs - était mineur. Deux sur cinq (41 %) estiment au contraire que l'auteur - tous les auteurs - étai(en)t majeur(s). Les autres victimes n'ont pas vu la personne ou les personnes qui ont commis les faits

ou bien ne sont pas en mesure de se prononcer sur l'âge de leur(s) agresseur(s).

Les enquêtés sont également interrogés sur la consommation d'alcool ou de drogue du ou des auteurs. La majorité des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol violent (51 % en moyenne entre 2011 et 2018) estiment que le ou les auteur(s) n'étai(en)t pas sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue. A contrario, 20 % des victimes pensent que le voleur - ou au moins un des voleurs - était dans cette situation. Une proportion élevée de victimes (29 %) ne se prononcent pas sur ces questions.

Information sur les auteurs (en % des victimes d'un vol ou d'une tentative)



Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Lecture • En moyenne entre 2011 et 2018, 61 % des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces déclarent qu'elles ont été agressées par plusieurs personnes.

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

En moyenne entre 2011 et 2018, 62 % des victimes d'un vol (ou d'une tentative de vol) avec violences ou menaces ont déclaré avoir été physiquement violentées (gifle, coups de poing, empoignades, étranglement, brûlure, etc.). Près d'un quart des victimes (22 %) a été menacée à l'aide d'une arme - arme à feu, arme blanche, matraque, bombe lacrymogène ou arme par destination telle que bâton, tesson de bouteille, seringue, etc. Près d'une victime sur deux (47 %) décrit les faits comme un vol à l'arraché (l'objet volé est arraché de l'individu qui le porte, comme un bijou ou un sac-à-main). Enfin dans près de la moitié des cas décrits, l'auteur a proféré des menaces (de mort, de violences physiques, etc.) au cours des faits. Bien sûr, ces circonstances ne sont pas exclusives les unes des autres et une même victime a pu subir l'ensemble des situations qui viennent d'être décrites. Pour tenter de dresser une typologie des vols violents, chaque victime peut être comptée dans la circonstance la plus grave qu'elle a subie¹. Cet exercice fait apparaître que les faits peu graves sont les plus rares. En moyenne entre 2011 et 2018, seuls 6 % des victimes de vols avec violences ou menaces déclarent n'avoir subi que de « simples » menaces de violences. Comme indiqué précédemment, dans

62 % des cas, la victime a été physiquement violentée. Dans 10 % des cas, les victimes n'ont pas subi de violences physiques mais ont été menacées d'une arme. Enfin, 15 % des victimes ont subi un vol à l'arraché sans subir de coups et sans que l'auteur fasse usage d'une arme ou d'un objet utilisé comme une arme.

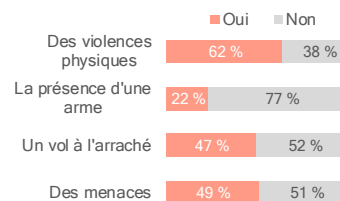
Les vols avec violences physiques ou menaces subis dans le quartier ou le village de la victime ne sont pas majoritaires mais représentent néanmoins en moyenne un peu plus de deux cas sur six (36 %) sur la période 2011-2018. Les vols violents sont des atteintes principalement commises dans les espaces publics ou ouverts au public. En moyenne entre 2011 et 2018, 61 % des victimes ont été attaquées dans la rue, 13 % dans les transports en commun. Pour une minorité de victimes, le vol s'est produit sur le lieu de travail ou d'études, au domicile d'une personne autre que la victime ou bien dans l'immeuble de la victime.

Enfin, sur la période 2011-2018, un gros tiers des victimes (36 %) disent avoir été agressées de nuit par le ou les auteur(s) du vol ou de la tentative.

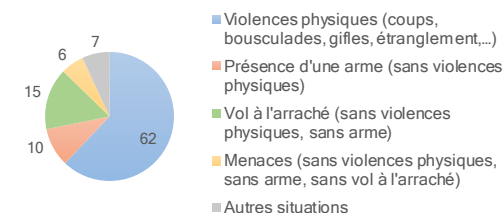
¹ On recense séquentiellement : les victimes de violences physiques, puis les victimes menacées d'une arme parmi les victimes n'ayant pas subi de violences physiques, puis les victimes d'un vol à l'arraché parmi les victimes n'ayant pas subi de violences physiques ni de menaces avec l'usage d'une arme, puis enfin les victimes ayant uniquement subi des menaces verbales.

Description des circonstances violentes
(en % des victimes d'un vol ou d'une tentative)

Au cours du vol ou de la tentative de vol violent, la victime a subi ...

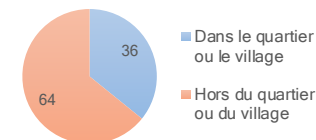
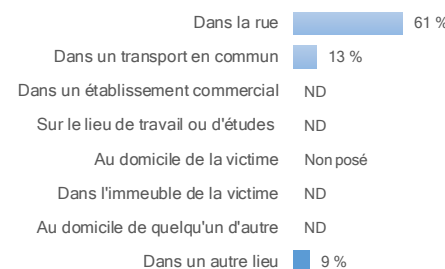


Répartition des victimes dans la circonstance violente subie la plus grave



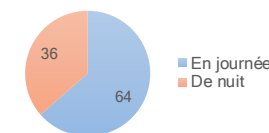
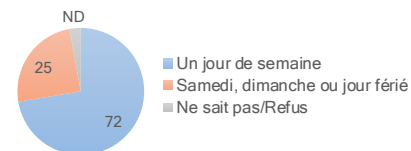
Lecture • En moyenne entre 2011 et 2018, 22 % des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces déclarent qu'une arme a été utilisée ou menacée d'être utilisée au moment des faits.

Lieu des faits
(en % des victimes d'un vol ou d'une tentative)



Lecture • En moyenne entre 2011 et 2018, 36 % des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces ont été agressées dans leur quartier ou leur village de résidence.

Moment des faits
(en % des victimes d'un vol ou d'une tentative)



Lecture • En moyenne entre 2011 et 2018, 64 % des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences ou menaces ont été agressées en journée.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Les vols avec violences ou menaces sont des atteintes qui laissent des traces chez les victimes. À commencer par les séquelles physiques : en moyenne entre 2011 et 2018, un quart des victimes (23 %) déclarent présenter des fractures ou des blessures physiques à la suite de l'incident. Une victime sur sept (15 %) a déclaré avoir été examinée par un médecin. Néanmoins, la très grande majorité (94 % en moyenne entre 2011 et 2018) n'a pas reçu d'incapacité totale de travail (ITT). De manière générale, 38 % des victimes rapportent que le vol violent (ou la tentative) qu'elles ont subi ont entraîné des perturbations dans la vie quotidienne, notamment professionnelle. En matière de préjudice psychologique, sur la période 2011-2018, 42 % des victimes considèrent les répercussions de cette affaire « plutôt voire très importantes » et trois sur dix « peu importantes ».

Concernant le préjudice matériel, sur la période 2011-2018, 21 % des victimes d'un vol violent « abouti » (autrement dit hors tentatives) rapportent que la valeur des objets volés était inférieure à 100 €. Pour 30 % des victimes, le préjudice s'échelonne de manière décroissante entre 100 € et moins de 500 €. Pour près d'un tiers des victimes (26 %), le préjudice est compris entre 500 € et 1 000 €. Enfin pour près d'une victime sur dix le vol atteint voire dépasse les 1 000 €. Parmi les objets le plus fréquemment volés dans les vols violents figurent le téléphone portable (cité par 45 % des victimes en moyenne

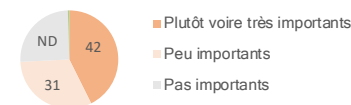
entre 2011 et 2018), de l'argent liquide (29 %), des chèques ou cartes bancaires (17 %), des papiers d'identité, carte grise ou autres documents administratifs (16 %), un sac, bagage, portefeuille ou porte-monnaie (14 %), des bijoux (13 %), pour ne mentionner que les objets cités par plus de 10 % des victimes.

Selon que les victimes ont effectivement été volées ou non, le comportement de signalement à la police ou à la gendarmerie est radicalement différent. Ainsi, en moyenne entre 2011 et 2018, 63 % des victimes de vol avec violences physiques ou menaces ont déposé plainte dans un commissariat ou une gendarmerie. À l'inverse, l'écrasante majorité des victimes d'une tentative de vol (85 % en moyenne entre 2011 et 2018) déclarent n'avoir fait aucune démarche (plainte, main courante) auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie. La gravité des violences subies influe également sur le dépôt de plainte mais moins que le caractère « abouti » ou tenté du vol.

Préjudice physique et psychologique

(en % des victimes d'un vol ou d'une tentative)

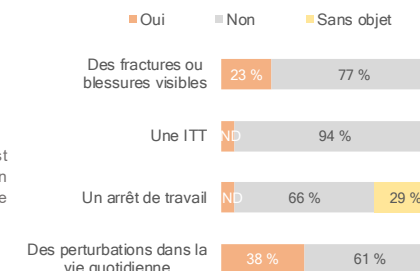
« Comment qualifieriez-vous les dommages* psychologiques causés par cette affaire (problème pour dormir, peur, perte de confiance en soi) ? »



* la période de référence pour étudier cette question est différente en raison de changement dans sa formulation intervenu lors de l'enquête 2017 portant sur l'année 2016.

Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 42 % des victimes déclarent que les faits ont causé des dommages psychologique plutôt importants voire très importants.

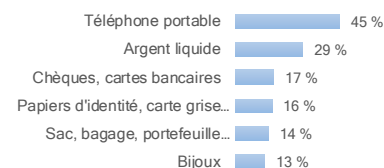
À la suite du vol ou de la tentative de vol violent, la victime a eu...



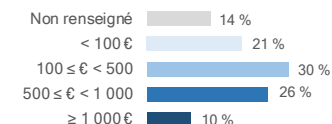
Préjudice matériel

(en % des victimes d'un vol)

« Que vous a-t-on volé ? »
Plusieurs réponses possibles



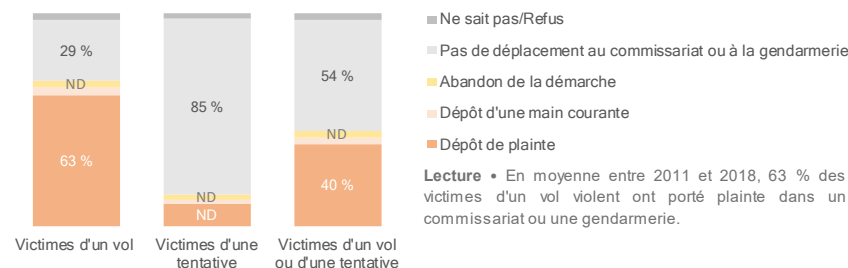
« À combien estimez-vous la valeur des objets volés ? »



Lecture • En moyenne entre 2011 et 2018, 45 % des victimes d'un vol violent rapportent qu'on leur a volé leur téléphone portable. Par ailleurs, pour 30 % des victimes d'un vol violent, la valeur des objets volés est comprise entre 100 et moins de 500 €.

Note • D'autres objets sont volés, seuls les objets cités par 10 % ou plus des victimes sont représentés.

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



* la période de référence pour étudier cette question est différente en raison de changement dans sa formulation intervenu lors de l'enquête de 2017 portant sur l'année 2016.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

En moyenne, chaque année entre 2011 et 2018, 0,5 % des personnes âgées de 14 ans ou plus (soit 1 sur 200) ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces. Ce taux de victimation moyen présente de fortes disparités géographiques et varie fortement également selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » permet de préciser.

La proportion de victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces est supérieure à la moyenne en Île-de-France (1,0 % en moyenne entre 2011 et 2018). Pour de nombreuses régions, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Comme beaucoup d'autres atteintes, les vols avec violences sont des phénomènes plutôt urbains : dans l'agglomération parisienne et dans une moindre mesure dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus, la proportion de victimes de vol violent est nettement plus élevée que dans les communes rurales ou dans les petites et moyennes agglomérations. Les personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)¹ présentent en matière de vol violent un taux de victimation moyen plus élevé que la moyenne.

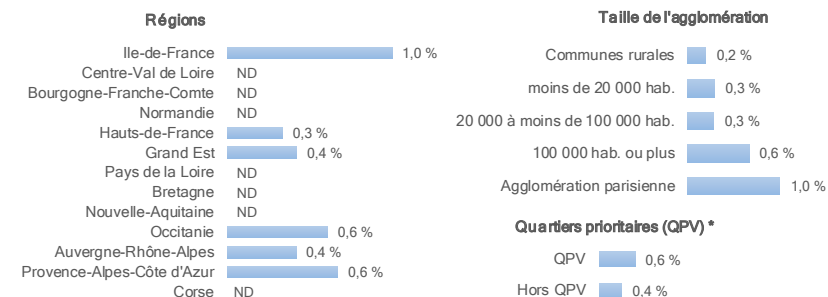
La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. Les étudiants ou élèves sont de loin la catégorie de population la plus exposée parmi celles examinées : en moyenne, chaque année entre 2011 et 2018, 1,3 % des jeunes étudiants ou élèves ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces contre 0,2 % à 0,6 % pour les personnes dans d'autres situations d'activité. Logiquement les jeunes (14-29 ans) apparaissent comme la catégorie d'âge la plus touchée par les vols violents (1,2 %). À cela plusieurs explications² : les jeunes passent davantage de temps hors de leur domicile ou lieu d'études, sont susceptibles d'être équipés d'objets davantage prisés des voleurs (smartphones notamment) et ont en outre potentiellement des comportements moins prudents que les personnes des autres classes d'âge. Enfin le racket est une forme de vol violent qui sévit plus particulièrement en milieu scolaire.

Sur la période 2011-2018, les personnes dont le niveau de vie est modeste ainsi que les descendants d'immigrés affichent des taux de victimation plus élevés que la moyenne.

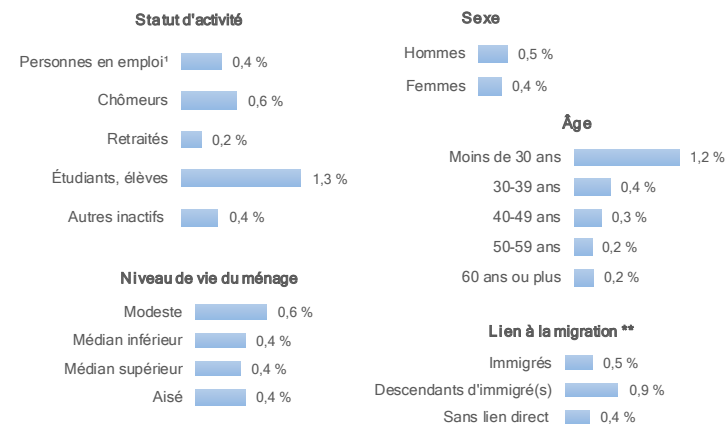
² « Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence », dans *France, portrait social*, Insee Références, novembre 2016.

¹ Les données sur la période 2011-2018 ne sont pas disponibles pour les QPV. Les données présentées ici concernent la période 2015-2017.

Proportion de victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences ou menaces selon les caractéristiques du lieu de résidence



Proportion de victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences ou menaces selon les caractéristiques socio-démographiques



¹ Y compris apprentis et stages rémunérés.

*les données sur la période 2016-2018 ne sont pas disponibles pour les QPV; les données présentées ici concernent la période 2015-2017.

** Moyennes sur la période 2012-2018 (cf. Note méthodologique).

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Lecture • En moyenne, chaque année entre 2011 et 2018, 1,2 % des personnes âgées de 14 à 29 ans ont été victimes d'un vol avec violences physiques ou menaces.

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.